



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
DU MARDI 9 MAI 2023 A 20H15
A L'AUBERGE COMMUNALE A ECUVILLENS**

Présidence : M. Dominique Zamofing
Secrétaire : Mme Chantal Duennenberger
Présents : 81 citoyennes et citoyens
Excusés : Mmes et MM. Nicolas Corpataux, Roland Emery, Cécile Gachoud, Agnès Limat, Jean-Pierre Stirnimann

Scrutateurs : MM. Louis Seydoux (35) et Alessandro Circelli (46),

M. Dominique Zamofing : Mesdames, Messieurs, il est 20 h15, le Conseil communal vous souhaite la plus cordiale bienvenue à la 5^{ème} assemblée de la législature 2021-2026, l'assemblée des comptes. C'est un plaisir de vous retrouver et de pouvoir délibérer sur les sujets communaux. Ce soir, il vous a été distribué des billets numérotés. Rassurez-vous, nous ne vous prenons pas pour des numéros, mais c'est plutôt pour participer à un tirage au sort en fin d'assemblée. En effet, la commune de Hauterive FR est partenaire et sponsor du Giron des jeunesse sarinoises sur notre commune. Ce partenariat nous donne droit à une contrepartie pour cette fête qui s'annonce grandiose. L'une des contreparties est la mise à disposition de 16 billets, pour le souper spectacle humoristique du jeudi soir avec la participation de Yann Lambiel, Sandrine Viglinio, Nathanael Rochat et Nathalie Devantay. Plutôt que de se répartir ces billets entre les membres du Conseil communal, nous avons jugé plus opportun de faire bénéficier les citoyens de la commune de Hauterive FR et notamment celles et ceux qui font preuve de citoyenneté en participant régulièrement aux assemblées communales.

Nous allons donc, en fin d'assemblée, tirer au sort les 16 billets pour participer à ce spectacle. Gardez bien vos billets, et surtout restez dans la salle.

Les comptes 2022 ont été bouclés avec un bénéfice et c'est réjouissant.

L'assemblée communale sera suivie de la traditionnelle verrée accompagnée de quelques morceaux de pizzas confectionnées par notre tenancier communal Serafim.

Je salue particulièrement la présence ce soir du président de paroisse M. Maurice Seydoux et du frère Claude représentant de l'abbaye d'Hauterive.

C'est Mme Chantal Duennenberger, secrétaire communale qui tiendra le PV de cette assemblée. Comme d'habitude, cette assemblée sera enregistrée afin de rapporter très précisément la tenue de nos propos.

L'assemblée communale a été convoquée

- par publication dans la feuille officielle n°16 du 21 avril 2023
- par affichage aux piliers publics
- par publication sur notre site Internet www.hauterivefr.ch
- par publication dans l'information communale distribuée dans tous les ménages le 21 avril 2023.

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Pour le bon déroulement de cette assemblée, je vous demande de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

- Les citoyens qui n'ont pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant : 1 personne n'a pas le droit de vote.
- Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser le micro, que vous tendra le scrutateur. Je vous demande de vous annoncer par votre nom et prénom.

Le Conseil communal propose de nommer les scrutateurs suivants : MM. Louis Seydoux et Alessandro Circelli, qui ont accepté d'officier à ce poste, je les en remercie. Je vous prie de procéder à votre première tâche, qui est de compter les citoyens présents. 81 personnes sont présentes ce soir, 80 avec le droit de vote, nous sommes un petit peu moins que d'habitude.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2022**
2. **Modification des statuts de l'Association des CO Sarine-Campagne et Haut-Lac français (COSAHL)**
Rapport commission financière
3. **Comptes de fonctionnement 2022**
Rapport commission financière
4. **Comptes des investissements 2022**
Rapport de la commission financière
5. **Crédit d'investissement pour le remplacement de la passerelle Ecuwillens-Neyruz**
Rapport de la commission financière
6. **Crédit d'investissement pour la migration informatique**
Rapport de la Commission financière
7. **Crédit d'étude relatif au renouvellement et à l'agrandissement de la STEP de Villars-sur-Glâne**
Rapport de la Commission financière
8. **Bâtiments communaux**
 - 8.1 **Crédit d'investissement pour la rénovation de la façade ouest de l'immeuble route de Fribourg 77 à Posieux**
Rapport de la Commission financière
 - 8.2 **Crédit d'investissement pour la rénovation des façades de l'école primaire à Posieux**
Rapport de la commission financière
 - 8.3 **Crédit d'investissement pour l'optimisation de la ventilation de La Pinte et de la grande salle communale**
Rapport de la commission financière
9. **Crédit d'investissement pour l'achat de deux génératrices**
Rapport de la commission financière
10. **Informations communales**
11. **Divers**

Y a-t-il des questions concernant l'ordre du jour ? Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au vote. **Au vote à main levée, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2022

M. Dominique Zamofing : le procès-verbal de ladite assemblée a été publié dans le bulletin d'information distribué à tous les ménages de la commune. Il a également pu être consulté sur notre site internet www.hauterivefr.ch. Y a-t-il des remarques ou des questions concernant ce procès-verbal ? Cela ne semble pas être le cas.

Au vote à main levée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2022 est ainsi approuvé à l'unanimité. Nous remercions notre secrétaire communale Chantal Duennenberger pour sa parfaite rédaction.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : Modification des statuts de l'Association des CO Sarine-Campagne et Haut-Lac français (COSAHL)

Pour les explications, je cède la parole à Monsieur Hicham Frossard, membre du comité.

M. Hicham Frossard : A l'occasion de l'assemblée des délégué-e-s des communes du 14 décembre 2022, les modifications statutaires suivantes ont été adoptées.

Conformément à l'art. 113 LCo, ces modifications doivent être soumises aux législatifs des communes membres et approuvées par les trois quarts des communes représentant les trois quarts de la population

1. Composition du comité

Avec la construction d'un nouveau CO dans la commune de Givisiez, cette dernière devient de facto une commune siège au sens l'art. 16 al.1 des statuts de l'association. Ceci porte le nombre de membre à 13. La modification de l'article en question s'impose en conséquence.

Point 2

Modification des statuts de l'Association des CO Sarine-Campagne et Haut-Lac français (COSAHL)

1		2	
Ancien texte Art. 16 Composition	Nouveau Texte Art. 16 Composition	Ancien texte Art. 37 b) Critères de répartition	Nouveau Texte Art. 37 b) Critères de répartition
Le comité de direction est composé des présidents de la Sarine et du Lac et des dix autres membres selon la représentation suivante :	Le comité de direction est composé des présidents de la Sarine et du Lac et de onze autres membres selon la représentation suivante :	Les frais énumérés à l'article 36 sont répartis entre les communes membres selon les critères suivants :	Les frais énumérés à l'article 36 sont répartis entre les communes membres selon les critères suivants :
une représentante de la Sarine (Cominboval, Givisiez, Granges-Paccot, Villars-sur-Glâne) ;	une représentante de la Sarine (Cominboval, Givisiez, Granges-Paccot, Villars-sur-Glâne) ;	75% selon le chiffre de la dernière population légale ;	80% selon le chiffre de la dernière population légale ;
une représentante du Gbloux (Gbloux, Hauteville FR) ;	une représentante du Gbloux (Gbloux, Hauteville FR) ;	25% selon le chiffre de la dernière population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal ;	20% selon le chiffre de la dernière population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal ;
une représentante de la Haute-Sarine (Bois d'Amont, Ferpeloz, Marly, Le Mourot, Penelaischa, Treyvaux, Villanelle, Valey) ;	une représentante de la Haute-Sarine (Bois d'Amont, Ferpeloz, Marly, Le Mourot, Penelaischa, Treyvaux, Villanelle, Valey) ;		
une représentante de Sarine-Ouest (Auligny, Avry, La Balaz, Chénens, Collens, Malin, Neyruz, Ponthaux, Prez) ;	une représentante de Sarine-Ouest (Auligny, Avry, La Balaz, Chénens, Collens, Malin, Neyruz, Ponthaux, Prez) ;		
une représentante de Sarine-Nord (Belvaux, Grolley, La Sarraz) ;	une représentante de Sarine-Nord (Belvaux, Grolley, La Sarraz) ;		
une représentante des communes du Haut-Lac français (Courtepin, Vevry-Courtepin) ;	une représentante des communes du Haut-Lac français (Courtepin, Vevry-Courtepin) ;		
une représentante par commune siège (Avry, Gbloux, Givisiez, Marly) ou affiliée (Viller-sur-Glâne) ;	une représentante par commune siège (Avry, Gbloux, Givisiez, Marly) ou affiliée (Viller-sur-Glâne) ;		

3	
Ancien texte Art. 39 Emprunts de l'Association	Nouveau Texte Art. 39 Emprunts de l'Association
Les emprunts que l'Association doit contracter pour la construction d'écoles et pour d'autres investissements sont décidés et approuvés par l'Assemblée des délégué-e-s. Ils ne peuvent pas dépasser la limite d'endettement de 100 millions de francs.	Les emprunts que l'Association doit contracter pour la construction d'écoles et pour d'autres investissements sont décidés et approuvés par l'Assemblée des délégué-e-s. Ils ne peuvent pas dépasser la limite d'endettement de 125 millions de francs.
L'Association peut par ailleurs contracter des emprunts au titre de compte de trésorerie jusqu'à concurrence de trois millions de francs.	L'Association peut par ailleurs contracter des emprunts au titre de compte de trésorerie jusqu'à concurrence de trois millions de francs.

2. Clé de répartition

Les modalités de la clé de répartition des frais entre les communes sont en vigueur depuis 2012. Avec l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2016, de la nouvelle loi scolaire, des effets financiers ont été répercutés. Il s'agit principalement des frais des traitements du personnel enseignant, pris en charge à raison de 50% entre l'Etat et les communes (sous l'ancienne loi, l'Etat en payait 70% et les communes 30%).

Ces charges salariales représentent environ 65% des charges totales de l'association si bien que les communes contributrices ont vu leurs factures s'envoler.

La principale commune contributrice, Villars-sur-Glâne, a souhaité que cette clé soit revue et que la répartition ne se fasse plus qu'au regard de la population légale. La suppression du calcul selon l'IPF aurait fortement impacté les communes bénéficiaires, comme c'est le cas de notre commune.

Aussi, l'assemblée des délégué-e-s, a opté pour une solution qui semble quelque peu plus équitable pour les communes contributrices, tout en maintenant la notion de solidarité entre les communes par le maintien d'un 20% selon la population légale pondérée à l'indice potentiel fiscal.

Concrètement, pour notre commune, la facture s'élèvera de 0.7% en moyenne.

Prenons l'exemple des coûts 2021 qui s'élevait à CHF 923'756.00.

Avec la nouvelle répartition, la facture aurait été de Fr. 930'699.-, soit + CHF 6'943.00.

3. Emprunts de l'Association

La réalisation des objets d'importance, notamment la construction du CO de Givisiez et des travaux sur le CO de Marly permettent d'expliquer l'évolution de la dette. La forte augmentation des besoins en financement provoquera dès lors, à l'horizon 2026, le franchissement de la barre des 100 millions de francs d'endettement.

Afin de répondre aux besoins courants en matière d'entretien/rénovation et d'éventuelles possibilités de transformation/extension des bâtiments existants, dont le CO du Gibloux, il est proposé de porter la limite d'endettement à 125 millions de francs.

Il est important de préciser que, selon l'art. 41 des statuts, les appels à l'emprunt pour le financement des objets d'importance est toujours soumis aux règles du référendum, facultatif ou obligatoire, et cela quelle que soit la limite d'endettement.

Voilà pour les explications sur ces trois changements des statuts de COSAHL.

M. Dominique Zamofing merci. Avant d'ouvrir la discussion, je cède la parole au président de la commission financière, M. Andrej Lushnycky.

M. Andrej Lushnycky Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, Conformément à ses attributions, la Commission financière a rencontré le 24 avril 2023 le Conseil communal. La Commission financière vous fait part de son préavis établi sur cette base : **Point 2 de l'ordre du jour : Modification des statuts de l'Association des CO Sarine-Campagne et Haut-Lac français (COSAHL)** La Commission financière préavise favorablement cette modification des statuts de l'Association des CO Sarine-Campagne et Haut-Lac français.

M. Dominique Zamofing merci. J'ouvre la discussion. Pas de question, nous allons approuver les modifications en bloc :

Art. 16 : Givisiez, commune siège du future CO

Art. 37 : modification de la clé de répartition 80-20 au lieu de 75-25 %

Art. 39 : Limite d'endettement qui passe de 100 à 125 millions.

Au vote à main levée, la modification des statuts de l'Association des CO Sarine-Campagne et Haut-Lac français (COSAHL) est approuvée à l'unanimité.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : Comptes de fonctionnement 2022

M. Dominique Zamofing : Avant de passer en revue les chapitres principaux, des comptes de fonctionnement 2022, le Conseil communal tient à vous communiquer quelques commentaires particuliers qui ont déjà été relevés dans le bulletin communal.

Le bénéfice des comptes 2022 se monte à CHF 874'997.46.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la commune de Hauterive FR applique les principes d'évaluation selon les normes MCH2. Ce principe se traduit par une image aussi fidèle que possible de la réalité du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la collectivité.

Une réévaluation du patrimoine financier ainsi que du patrimoine administratif a été effectué au 1^{er} janvier 2022. Selon les directives du canton de Fribourg, cette réévaluation devait reprendre les investissements de la collectivité des 20 dernières années.

De nouveaux indicateurs financiers ont été ainsi introduits avec MCH2.

Ceux-ci nous donnent des renseignements très utiles pour la gestion financière de la commune.

Une nouvelle planification financière sera présentée en décembre pour le budget 2024. Il n'a pas été possible de l'établir pour l'assemblée de ce jour. En effet, les comptes ont été bouclés et vérifiés de manière assez tardive.

Avec l'introduction de MCH2, cela a donné plus de travail à la fiduciaire et elle ne compte pas que la commune de Hauterive FR comme client. Cela a mis également à contribution notre trésorière Corinne Terreaux.

Vous comprendrez bien qu'une planification ne se fait pas à la va-vite et nous pourrons ainsi tenir compte des résultats des études tels que le raccordement à la STEP de Villars-sur-Glâne, les équipements du secteur Champ du Nod ou encore de la place du village pour effectuer une planification réaliste et conforme aux investissements futurs.

Les indicateurs financiers présentés peuvent être considérés comme bons si ce n'est l'endettement net par habitant qui est un peu plus élevé que la moyenne.

Quelques indicateurs financiers :

Taux d'endettement net: < 100% = bon	93.3%
Degré d'autofinancement: >100% haute conjoncture	173%
Part du service de la dette : <5% charge faible	5%
Dette brute/revenus 100% - 150% moyen	151%
Dette nette/habitants CHF 2500 – 5000 endettement important	CHF 2735
Taux d'autofinancement 10% - 20% moyen	10%

Si l'on prend le premier indicateur financier :

Endettement net : il renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui serait nécessaire pour amortir la dette.

En dessous de 100%, c'est considéré comme bon (93.3%).

Le degré d'autofinancement : cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité peut financer par ses propres moyens.

Idéalement > plus de 100% en haute conjoncture (173%, nous sommes très bien lotis dans ce secteur).

Part du service de la dette : Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèse sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbés par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte (5%, c'est tout à fait correct).

Dette brute par rapport aux revenus : Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus précisément sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés (151%, nous sommes juste en dessus du quota qui est de 100 à 150%).

Dette nette par habitants : Cet indicateur renseigne sur l'endettement par habitant. Nous sommes juste dans la catégorie endettement important. Cet endettement est à mettre en rapport avec les équipements réalisés par la commune de Hauterive FR (CHF 2'735.00, on pourrait avoir un faible endettement et peu d'infrastructures qui sont organisées, ce qui n'est pas tout à fait le cas chez nous. Nous avons pas mal d'infrastructures qui ont été réalisées, voilà pourquoi nous sommes un peu en dessus de la moyenne.

Taux d'autofinancement : renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements. Nous sommes juste dans la catégorie moyenne (10%). Tous ces indicateurs sont à prendre en considération et donne une image de l'état des finances et des capacités financières de notre commune. Je rappelle que ce sont de nouveaux indicateurs et qu'il faut aussi s'y familiariser.

Revenons aux comptes 2022. Les dépenses ont pu être très bien maîtrisées dans leur ensemble. Tous les dépassements supérieurs à CHF 10'000.00 ont été commentés dans la présentation des comptes.

Les revenus fiscaux s'élèvent à CHF 7'876'309.65. Les impôts sur les prestations en capital, les gains immobiliers et les mutations sont largement supérieurs aux prévisions, ce qui en fait une grosse partie du bénéfice.

A noter que CHF 409'909.00 sont prélevés sur la réserve de réévaluation du Patrimoine administratif. Cette réserve sera prélevée durant 10 ans jusqu'à épuisement de celle-ci.

Le bénéfice du compte de résultat, à savoir CHF 874'997.46 est versé au bilan, ce qui ramène les fonds propres de la commune à CHF 3'452'583.46.

Pour le budget 2024, une analyse sera effectuée pour voir dans quelle mesure une baisse fiscale pourrait être envisagée.

Toutefois, il y a lieu de relativiser ce résultat. En effet, la commune de Hauterive FR est endettée à hauteur de 11.5 millions et a des engagements hors bilan pour plus de 5 millions.

La possibilité actuelle de financer les investissements par les liquidités est appréciable, notamment lorsqu'il s'agit d'investissements d'entretiens des bâtiments comme nous allons voter tout à l'heure et qui n'apporte pas de réelle plus-value à ces objets.

Venons-en maintenant au détail. Les comptes 2022 ont été publiés, dans leur intégralité, dans le bulletin d'information no 1/2023, de sorte que vous avez pu en prendre connaissance avant l'assemblée. Aussi, nous n'allons pas lire les comptes dans leur ensemble, mais les parcourir dicastère par dicastère, pour que vous puissiez poser vos questions afin de compléter, si nécessaire, votre information.

0. Administration générale

1. Ordre et sécurité publique

2. Formation

3. Culture, sport et loisirs

4. Santé

5. Prévoyance sociale

6. Trafic et télécommunication

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

8. Economie publique

9. Finances et impôts

Pas de question, je passe la parole au président de la commission financière.

M. Andrej Lushnycky : Point 3 de l'ordre du jour : Comptes de fonctionnement /comptes de résultat 2022 Les commentaires des positions des comptes fournis par le Conseil communal dans le bulletin d'information ainsi que les compléments d'informations concernant les principales variations constatées nous ont été donnés.

L'exercice 2022 présente un excédent de revenus de CHF 874'997.46, comparé à un budget déficitaire de CHF 2'013.00.

Ce bénéfice comprend un montant de CHF 409'909.10 qui concerne la réévaluation du patrimoine administratif.

Cette amélioration de CHF 877'010.46 par rapport au budget est essentiellement due aux rentrées fiscales supérieures aux attentes. Cela concerne aussi bien les impôts des personnes physiques que des personnes morales, mais aussi les impôts spéciaux sur les gains immobiliers, les plus-values et les mutations. Ce bénéfice n'est pas attribué, il augmente le capital.

Nous relevons par ailleurs une maîtrise des dépenses de fonctionnement par le Conseil communal.

Au niveau du bilan, la fortune s'élève au 31 décembre 2022 à CHF 3'452'583.46. Nous relevons également le montant appréciable des liquidités qui s'élèvent à plus de CHF 5'000'000.00.

Sur la base des comptes, du rapport de l'organe de révision de FIDUSERVICE S.A., dont il a été remarqué que le système de contrôle interne n'était pas adapté aux risques de la commune, et des informations communiquées par le Conseil communal, la Commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter les comptes de fonctionnement 2022 qui se soldent par un excédent de revenus de CHF 874'997.46.

M. Dominique Zamofing : Y-a-t-il des questions suite au rapport de la Commission financière au sujet des comptes de fonctionnement 2022 ? Cela ne semble pas être le cas, nous allons passer au vote pour les approuver formellement.

Au vote par mains levées, les comptes 2022 bouclant avec un bénéfice de CHF 874'997.46 sont approuvés à l'unanimité.

Les comptes de fonctionnement 2022 sont approuvés. Je vous remercie.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : Comptes des investissements 2022

Le tableau donnant la vue d'ensemble sur les différents investissements en cours figure dans l'information communale.

Dans un premier temps, il s'agit d'approuver, d'une part, les différents investissements qui ont été effectués durant l'année 2022.

Ensuite, le Conseil communal propose de boucler des investissements définitivement terminés durant l'exercice 2022 et antérieur avec leur crédit y relatif.

Le compte des investissements 2022 se présente de la manière suivante :

Les charges concernent les positions suivantes :

- Remplacement de deux garages Rte de Posieux 4	CHF	50'209.00
- Réfection terrain de foot place de jeux	CHF	13'500.00
- Audit énergétique rte de l'Ecole 5	CHF	8'661.30
- Aménagement terrain inline hockey	CHF	23'855.00
- Crédit d'étude place centre du village	CHF	21'006.65
- Raccordement eau et électricité cabane Bois Cornard	CHF	9'338.50
- Aménagement place de parc centre village Ecuwillens	CHF	32'944.65
- Bâtiment édilitaire	CHF	41'458.65
- Remplacement des compteurs eau	CHF	73'486.40
- Assainissement canal dérivation Moulin Neuf	CHF	6'462.00
- Collecteur EC, entrée sud Ecuwillens	CHF	3'459.90
- Crédit d'étude raccordement Step Villars	CHF	5'385.00
- Remboursement de taxe EU et EP	CHF	652.75
- Déchetterie construction	CHF	300'426.30
- Entretien du mur d'enceinte du cimetière	CHF	1'615.50
- Révision du PAL	CHF	18'403.25
- Participation PED et PAD Champ du Nod	CHF	12'696.85
- Extourne d'une taxe de raccordement	CHF	652.45

Total des charges : CHF 622'908.95

Je donne la parole au Président de la commission financière.

M. Andrej Lushnycky : Point 4 de l'ordre du jour : Comptes des investissements 2022

Les comptes montrent des charges de CHF 622'908.95 et des produits de CHF 652.45.

Le projet majeur d'investissement de ces dernières années, à savoir la nouvelle déchetterie et le bâtiment édilitaire sont en cours de finalisation. Par conséquent, aucun amortissement n'a été comptabilisé sur ces projets.

Sur la base des comptes, du rapport de l'organe de révision de FIDUSERVICE S.A. et des informations communiquées par le Conseil communal, la Commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter les comptes des investissements 2022 qui se soldent par des investissements nets de CHF 622'256.50.

M. Dominique Zamofing : Y-a-t-il encore des questions au sujet du compte des investissements 2022 ? Cela ne semble pas être le cas, je vais le soumettre au vote.

Au vote à mains levées, le compte des investissements 2022 bouclant avec des charges de Fr. 622'908.95 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil communal souhaite boucler 7 crédits qui concernent des investissements terminés. Nous allons les voter en bloc, à moins qu'il y ait une demande de voter ces investissements séparément.

Ces 7 investissements sont les suivants :

1. Réfection terrain de foot et place de jeux de l'école

Crédit voté	CHF	15'000.00
Crédit utilisé	CHF	13'500.00
Crédit non utilisé	CHF	1'500.00

2. Aménagement place de parc centre village Ecuwillens

Crédit voté	CHF	280'000.00
Crédit utilisé	CHF	263'896.80
Crédit non utilisé	CHF	16'103.20

3. Bouclage adduction d'eau Rte de l'Aérodrome

Crédit voté	CHF	70'000.00
Crédit utilisé	CHF	38'632.65
Crédit non utilisé	CHF	31'367.35

4. Entretien du mur de l'enceinte du cimetière

Crédit voté	CHF	65'000.00
Crédit utilisé	CHF	62'231.20
Crédit non utilisé	CHF	2'768.80

5. Aménagement terrain de inline hockey

Crédit voté	CHF	30'000.00
Crédit utilisé	CHF	23'855.00
Crédit non utilisé	CHF	6'145.00

6. Raccordement électricité et eau Cabane Bois Cornard

Crédit voté	CHF	40'000.00
Crédit utilisé	CHF	47'296.00
Dépassement	CHF	7'296.50

La cause du dépassement : Nous avons dû rajouter une vanne automatique pour purger régulièrement la conduite, ceci pour garantir la potabilité de l'eau à cause du faible tirage sur cette conduite.

7. Aménagement place de jeux centre village Ecuwillens

Crédit voté	CHF	75'000.00
Crédit utilisé	CHF	0.00
Solde	CHF	75'000.00

Ce crédit n'a pas été utilisé car le projet a été abandonné au profit d'une étude d'aménagement globale du centre du village d'Ecuwillens.

Comme vous pouvez le constater, 6 crédits sur 7 ont respecté l'enveloppe budgétaire.

Je donne la parole au Président de la commission financière.

M. Andrej Lushnycky : La Commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter le boucllement de ces sept crédits d'investissements.

M. Dominique Zamofing : merci, j'ouvre la discussion. Pas de question, nous passons au vote.

Au vote à mains levées, le boucllement des 7 crédits est accepté à l'unanimité.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : Crédit d'investissement pour le remplacement de la passerelle Ecuwillens-Neyruz

Je cède la parole à Monsieur Bertrand Jacquaz en charge de ce dossier.

M. Bertrand Jacquaz : Le Conseil communal vous propose un crédit d'investissement pour le remplacement de la passerelle entre Ecuwillens et Neyruz. La passerelle sur la Glâne reliant les deux communes Hauterive FR et Neyruz a été réalisée en 2002 avec une structure haubannée en bois-acier sans mesure de protection particulière.

Pour donner suite à une inspection du service technique communal, de graves problèmes structuraux au niveau des mâts ont été mis en évidence et il a été nécessaire de fermer la passerelle aux piétons pour des questions de sécurité.

Après plus de vingt ans, l'ouvrage présente de nombreux signes de vieillissement, particulièrement dans cette configuration au-dessus d'une rivière et en pleine forêt.

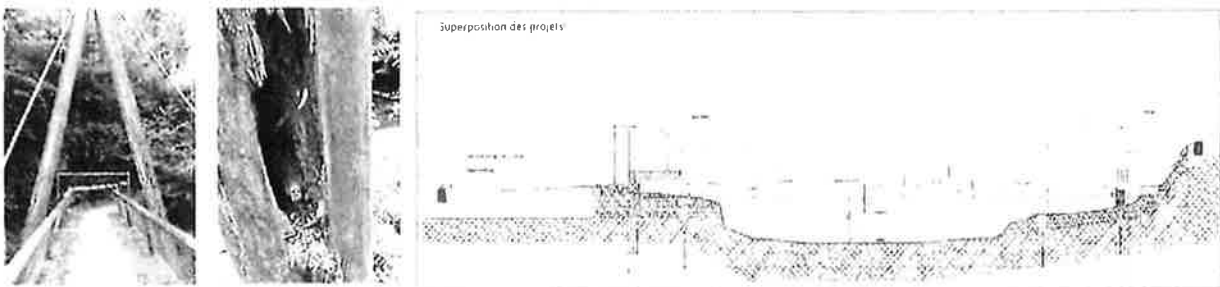
Les maîtres de l'ouvrage, les communes de Hauterive FR et de Neyruz, ne souhaitent plus réinvestir des montants pour prolonger la durée de vie de la passerelle, étant donné les importants dégâts de la structure.

Les deux communes souhaitent remplacer la passerelle par une structure neuve en acier, plus appropriée aux caractéristiques des lieux. Cette passerelle serait identique à celle qui est au barrage de Rossens et qui a été inaugurée l'automne passé.

Montant de l'investissement total : CHF 200'000.00

Montant à la charge de la commune de Hauterive FR : CHF 100'000.00

Financement par les liquidités



M. Dominique Zamofing : je redonne la parole au président de la Commission financière.

M. Andrej Lushnycky : **Point 5 de l'ordre du jour : Crédit d'investissement pour le remplacement de la passerelle Ecuwillens-Neyruz** La Commission financière préavis favorablement cet investissement de CHF 100'000.00, financé par les liquidités.

M. Dominique Zamofing : merci. J'ouvre la discussion sur cet investissement. Pas de question.

Au vote à mains levées, le crédit d'investissement pour le remplacement de la passerelle Ecuwillens-Neyruz pour un montant de Fr. 100'000.00 est accepté à l'unanimité.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : Crédit d'investissement pour la migration informatique

Je cède la parole à M. Hicham Frossard pour les explications.

M. Hicham Frossard : Aujourd'hui, la commune de Hauterive FR doit se mettre à jour dans le domaine informatique, sur deux volets principaux, les infrastructures et les applications métiers. Pourquoi les infrastructures, car aujourd'hui nous avons subi quelques problèmes de sécurité notamment avec l'entreprise qui nous héberge, T2i, qui est l'éditeur des applications métiers et qui en même temps héberge nos données. L'année passée il y a eu quelques soucis au niveau de la sécurité et à la suite d'audits, des failles ont été relevées. Sur ce plan-là, nous proposons dans le projet l'acquisition d'un propre serveur avec tous les équipements de sécurité nécessaires ainsi que la mise à jour de certains postes de travail qui ont bien quelques années à la commune. Je vois des anciens syndics qui rigolent, on doit certainement encore trouver des machines qui datent de leur époque. Il est absolument nécessaire de les changer pour pouvoir répondre aux besoins numériques du moment.

Toujours sur le plan de la sécurité, un renforcement des infrastructures est nécessaire pour pallier à d'éventuelles cyber-attaques.

Sur le plan des applications métiers, une migration est nécessaire pour d'une part, optimiser les processus de travail et d'autre part, interagir avec nos différents partenaires et prestataires via des outils collaboratifs.

S'agissant des infrastructures, le projet prévoit l'installation d'un serveur propre y compris les équipements de sécurité, comme un firewall. Certains postes de travail seront remplacés. Toute l'infrastructure hardware sera ainsi surveillée par un monitoring du prestataire. Nous répondrons ainsi aux exigences en la matière.

Pour les applications métiers, il s'agit de consolider la situation actuelle par l'acquisition de modules supplémentaires à la solution T2i. T2i dispose de l'application phare utilisée dans notre commune et qui est le contrôle des habitants. Les applications Comptabilité et Salaires sont également utilisés. Plusieurs autres modules peuvent être ajoutés, nous vous proposons aujourd'hui les modules suivants qui peuvent se greffer directement avec les modules en place :

- Application RH
- Gestion électronique des documents
- Gestion des séances.

Le module RH offrira un outil flexible pour une gestion moderne et efficace du personnel. Ce logiciel complet permettra une digitalisation entière de tous les processus RH, avec notamment une comptabilisation automatique des heures de travail, voire même une ventilation directe dans les comptes, et une gestion des absences.

La gestion électronique des documents (GED) permettra le stockage, le classement et l'archivage des documents dans un même logiciel. Cette GED améliorera donc forcément la recherche documentaire, la gestion et le suivi des documents durant tout leur cycle de vie, et je peux vous dire que dans une commune il y a une bonne tonne de documents à gérer, classer et archiver, ainsi que la productivité des collaborateurs de l'entreprise qui ne serait ainsi plus nécessaire à archiver dans des classeurs. Un autre petit module de la GED, le suivi

des séances, permettra de retrouver l'historique des décisions rapidement. Cet outil-là permettra également d'être appliqué à toutes les commissions communales afin que chacun puisse disposer des informations à un même moment et qu'elles restent toujours disponibles en un seul et unique endroit.

Le projet qui vous est soumis permettra de répondre aux attentes de la numérisation des processus et ainsi du gain d'efficacité dans nos activités.

Les coûts détaillés :

- | | |
|---|---------------|
| • Infrastructure réseaux, équipements sécurité | CHF 65'000.00 |
| parc informatique, reprise des données comprise | |
| • Applications métiers (coût par habitant) | |
| o Application RI I | CHF 41'000.00 |
| o GED | CHF 60'000.00 |
| o Suivi des séances | CHF 14'110.00 |
| • Transfert serveur | CHF 7'000.00 |

Coût total : CHF 187'110.00

Montant de l'investissement CHF 190'000.00

Financement par les liquidités

M. Dominique Zamofing Je donne la parole au président de la commission financière.

M. Andrej Lushnycky : Point 6 de l'ordre du jour : Crédit d'investissement pour la migration informatique La Commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 190'000.00, financé par les liquidités.

M. Dominique Zamofing : Y a-t-il des questions concernant ce crédit ?

M. Christophe Chavaillaz, Ecuwillens : petite question par rapport à la société qui va mettre ce projet en place, est-ce celle qui s'est faite piratée ? Il s'agit des données des habitants de la commune, qui sont des données sensibles.

M. Hicham Frossard : non, l'hébergement sort de cette entreprise que l'on va conserver comme entreprise éditrice des applications, c'est justement ce qu'on change.

M. Christophe Chavaillaz : l'autre question : avez-vous étudié d'autres solutions qu'un serveur physique ? Actuellement, il existe des solutions dans le Cloud qui ont d'autres avantages, est-ce que vous avez aussi évalué ceci ?

M. Hicham Frossard : non nous sommes restés sur un serveur physique, nous n'avons pas consulté la solution cloud. Nous favorisons l'hébergement des données chez nous, et en Suisse.

M. Christophe Chavaillaz : Dernière question, si je me souviens bien et Patrick pourra certainement me répondre, cet automne il y a la nouvelle loi sur la protection des données qui est entrée en vigueur, est-ce que le projet qui sera mis en place permettra de répondre directement à ce besoin-là ?

M. Patrick Cudré-Mauroux : je ne suis pas du tout un spécialiste de la protection des données mais je pars du principe que c'est plutôt à notre prestataire de services de vérifier que leurs prestations soient conformes à cette loi.

M. Hicham Frossard : j'ajoute peut-être encore que T2i est très répandu au niveau des communes fribourgeoises et l'association des communes fribourgeoises surveille ses prestations et pourra garantir par ce biais-là le respect de la sécurité des données.

M. Christophe Chavaillaz : merci. L'attaque de Rolle est un bon exemple pratique sur la protection des données.

M. Clovis Galley, Ecuwillens : si j'ai bien compris vous achetez les applications métiers, donc vous devrez payer les droits de licences chaque année ?

M. Hicham Frossard : non l'achat des licences est unique, au coût par habitant, puis il y aura des coûts d'entretien. Cette année par exemple nous sommes à CHF 33'000.00 de coûts informatiques, et ici les coûts d'entretien par exemple pour l'infrastructure réseau qui ne sont pas existants aujourd'hui se montent à CHF 7'500.00 annuels et les coûts de T2i avec les applications supplémentaires reviendraient à CHF 35'000.00, donc un total de CHF 42'000.00.

M. Clovis Galley : et concernant les sauvegardes, vous allez maintenant récupérer toutes les données sur un serveur, ici, dans la commune ? Avez-vous quand même un doublage des données en sécurité ailleurs ?

M. Hicham Frossard : le serveur est monté en raid5, il y a donc cinq fois une copie redondante des données et un backup extérieur sera effectué par le prestataire.

M. Dominique Zamofing : nous constatons que c'est très technique et ce n'est compris que par les spécialistes. Pas d'autre question, nous passons au vote.

Au vote à mains levées, le crédit d'investissement pour la migration informatique pour un montant de CHF 190'000.00 financé par les liquidités est approuvé à la majorité, moins 3 abstentions.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : Crédit d'étude relatif au renouvellement et à l'agrandissement de la STEP de Villars-sur-Glâne

Vous avez pu prendre connaissance du message détaillé de cet investissement dans le Bulletin d'information.

La commune de Hauterive FR a opté pour un raccordement à la STEP de Villars-sur-Glâne en 2019 déjà.

Il s'agit maintenant de participer au crédit d'étude pour agrandir et moderniser cette station d'épuration pour qu'elle puisse accueillir les eaux usées de notre commune à l'horizon 2026. Il a été décidé avec toutes les communes partenaires de créer une association de communes courant 2024. Les communes concernées sont Avry, Hauterive FR, Matran, Neyruz et Villars-sur-Glâne.

L'investissement futur sera réalisé par l'association et est estimé à plus de CHF 55 millions.

Notre participation pour l'étude s'élève selon la clé de répartition à 12.1%. Nous avons donc 12.1 % des eaux à traiter par rapport au 100 % total que la STEP peut traiter.

La clé de répartition est la suivante, hors taxe :

Commune	Répartition investissement (clé 2016) [%]	Investissement à prévoir [CHF]
Avry	4.23	105'750
Hauterive	12.1	302'500
Matran	9.11	227'750
Neyruz	13.39	334'750
Villars-sur-Glâne	61.17	1'529'250
	100	2'500'000

Demande de crédit d'investissement **CHF 326'000.00 TTC**, prélevé sur la réserve de l'épuration.

En parallèle, nous sommes en train d'étudier le raccordement dans le terrain depuis Hauterive FR jusqu'à St-Apolline où se trouve la STEP. 3 variantes sont en voie d'être chiffrées, nous pensons arriver à CHF 1.5 million mais ce sera plutôt vers les 2 millions pour un raccordement à la STEP de Villars-sur-Glâne.

Je donne la parole au président de la commission financière.

M. Andrej Lushnycky : Point 7 de l'ordre du jour : Crédit d'étude relatif au renouvellement et à l'agrandissement de la STEP de Villars-sur-Glâne La Commission financière préavise favorablement ce crédit d'étude de CHF 326'000.00, prélevé sur la réserve de l'épuration.

M. Dominique Zamofing : J'ouvre la discussion. Pas de question. Juste pour préciser, ce sera cette association qui empruntera et financera le tout, les charges financières seront ensuite réparties sur les communes, celles-ci ne vont pas elles-mêmes recourir à un emprunt.

Au vote à mains levées, le crédit d'étude relatif à l'agrandissement et la rénovation de la STEP de Villars-sur-Glâne pour un montant de Fr. 326'000.00 financé par la réserve de l'épuration est accepté à l'unanimité.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : Bâtiments communaux

8.1 Crédit d'investissement pour la rénovation de la façade ouest de l'immeuble route de Fribourg 77 à Posieux

Je cède la parole à Madame Véronique Zapf en charge du dossier.

Mme Véronique Zapf : Pour la rénovation de ce bâtiment qui date de 1982, il y aura un CECB+ qui nous donnera une vision globale des travaux à entreprendre. Néanmoins, l'état de la façade ouest ne nous permettra pas d'attendre les résultats du CECB+ et la fin de la rénovation de la halle de gymnastique, qui est prioritaire.

Plus exposée aux intempéries que les autres façades, elle demande des travaux de réparation urgents. En effet, l'état du bois qui la recouvre s'est dégradé et ne peut plus tenir son rôle de protection du bâtiment. Il est fendu à certains endroits, l'eau s'infiltre dans l'isolation ; des fissures sont également apparues en façade et nous pouvons craindre la chute d'éléments en bois. Nous vous proposons d'assainir la situation par une rénovation complète de la façade.



Montant de l'investissement : CHF 65'000.-

Financement par les liquidités

M. Dominique Zamofing : Je donne la parole au président de la commission financière.

M. Andrej Lushnycky : Point 8 de l'ordre du jour : 8.1 : Crédit d'investissement pour la rénovation de la façade ouest de l'immeuble route de Fribourg 77 à Posieux

La Commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 65'000.00, financé par les liquidités.

M. Dominique Zamofing : J'ouvre la discussion.

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : j'ai deux questions : on ne rénove qu'une façade, est-ce qu'on va en améliorer l'isolation ou elle reste identique en épaisseur et qualité ou on anticipe la rénovation globale du bâtiment pour améliorer l'efficacité énergétique globale du bâtiment ?

2^{ème} question ; du moment que la rénovation globale du bâtiment viendra plus tard, est-ce que rénover déjà une façade, même si je comprends bien que c'est nécessaire, n'est-ce pas problématique dans la mesure où peut-être que lors de la rénovation globale du bâtiment, il faudra peut-être refaire ce qu'on va faire ces prochaines semaines, car la rénovation globale du bâtiment exigera encore autre chose ? On n'aimerait pas entreprendre le travail deux fois, à 2-3 ans d'intervalle.

Mme Véronique Zapf : merci. La rénovation de la façade sera une anticipation de l'isolation périphérique qui est prévue lors de la rénovation globale. Visuellement ce sera peut-être un

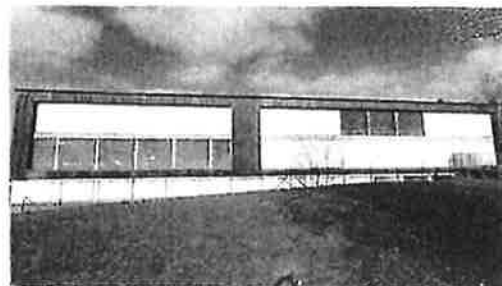
peu plus épais du côté de la façade rénoverée, mais c'est en prévision avec la révision globale du bâtiment qui sera faite plus tard.

Pas d'autre question.

Au vote à mains levées, le crédit d'investissement pour la rénovation de la façade ouest de l'immeuble route de Fribourg 77 à Posieux pour un montant de CHF 65'000.00 financé par les liquidités est accepté à l'unanimité.

8.2 Crédit d'investissement pour la rénovation des façades de l'école primaire à Posieux

Mme Véronique Zapf : Dernièrement nous avons dû intervenir sur l'une des façades de l'école car il y avait infiltration d'eau dans le bâtiment. Il est temps d'intervenir sur l'ensemble des façades de l'école primaire de Posieux. Le bois a vieilli mais en intervenant maintenant, on peut remettre en état le bois des façades nord, est et ouest pour une période d'environ 10 ans grâce à un traitement du bois et la pose d'un vernissage.



Par contre, le bois de la façade sud a déjà trop travaillé et demande un remplacement complet. Nous nous assurerons de choisir judicieusement l'essence du bois à poser afin de garantir une durée de fonctionnement aussi longue que possible, tout en préservant une apparence visuelle harmonieuse de l'école.

Montant de l'investissement : CHF 140'000.00

Financement par les liquidités

M. Dominique Zamofing : Je donne la parole au président de la commission financière :

M. Andrej Lushnycky : **8.2 : Crédit d'investissement pour la rénovation des façades de l'école primaire à Posieux** La Commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 140'000.00, financé par les liquidités.

M. Dominique Zamofing : J'ouvre la discussion.

M. Maurice Clerc : même question que pour le bâtiment précédent, pour l'école les questions qui se posent sont peut-être plus complexes que pour le bâtiment sis à la route de Fribourg 77. On aimerait aussi savoir ce qui va se passer avec l'école d'un point de vue global dans les 10-20 ans à venir. Avec l'évolution de la population, est-ce qu'il va falloir l'agrandir, ajouter un étage ou autre, et en fonction de ce qui sera fait avec l'école dans les 10-20 ans à venir, y a-t-il un risque qu'en refaisant l'isolation – qui est nécessaire, je le comprends bien – il faudra peut-être la refaire dans 5-6 ans si on agrandit l'école par exemple.

M. Dominique Zamofing : nous n'avons pas la perspective d'agrandir l'école actuellement, nous devons plutôt actuellement fermer quelques classes, deux je crois sur les 3-4 dernières années. Nous avons donc plutôt une pente descendante au niveau des élèves à l'école, même si nous aurons prochainement de nouvelles constructions sur la commune. Nous pensons plutôt que cela va se stabiliser selon l'étude démographique effectuée au niveau régional et les faibles possibilités de zones à bâtir de la commune de Hauterive FR. Il n'y aura pas la nécessité d'augmenter la capacité de l'école d'ici la prochaine révision du PAL, qui sera si je calcule 7 à 8 ans pour réviser + 3 crédits complémentaires à l'horizon 2045 environ. Mais je comprends votre question, si on avait prévu de mettre un étage supplémentaire, on discuterait différemment.

M. Alessandro Circelli, Ecuvillens : si j'ai bien compris on ne fait pas de CECB sur ce bâtiment, c'est dommage. De manière générale on devrait anticiper les assainissements des bâtiments et avant d'investir CHF 140'000.00, on devrait faire un CECB+ qui nous donnerait une indication sur le détail de la façade, les fenêtres, le photovoltaïque de manière générale,

cela en vaudrait la peine. Je pense que vu les subventions cantonales de CHF 1'500.00 par CECB, on devrait anticiper et prendre le taureau par les cornes, établir en quelque sorte l'état des bâtiments, ce qui nous donnerait une vision pour les 10 prochaines années.

Mme Véronique Zapf : on a déjà débuté 3 CECB+ (halle de gym, route de Fribourg 77 et la Pinte). Vu le travail que cela engendre pour le service technique on ne peut pas rénover 5 bâtiments en même temps. Il va falloir les faire l'un après l'autre. L'étude pour la halle de gym sera prête pour la fin de ce mois. Admettons que l'on continue à monter ce dossier ce sera peut-être prêt à démarrer pour l'année prochaine. Il y a aussi les CECB+ pour route de Fribourg 77 et la Pinte. La législature se termine en 2026, nous planifions déjà 3 bâtiments. L'idée ce serait plutôt de garantir un état d'isolation correct de ce bâtiment avec la préservation des façades par ces travaux en respectant les priorités qu'on s'est données, à savoir la halle de gym, route de Fribourg 77 et la Pinte. L'école viendra après, s'il le faut.

M. Alessandro Circelli : si j'estime les coûts ainsi : un CECB+ revient à CHF 3'-4'500.00, on touche une subvention cantonale de CHF 1'500.00, le CECB+ est valable 10 ans. Je pense que le fait d'organiser un CECB+ pour tous les bâtiments communaux nous évite d'arriver – comme pour le cas de l'école – à effectuer l'assainissement avant le CECB+. Ainsi nous perdons des subventions et je trouve dommage.

M. Dominique Zamofing : perdre une subvention pour un CECB+, on parle de CHF 1'500.00 ?

M. Alessandro Circelli : non. Nous perdons la subvention pour l'assainissement des façades vu que l'on commence les travaux avant le CECB+. Oui Monsieur.

M. Dominique Zamofing : je partage cet avis. Mais si on regarde la façade de l'école, il y a 85 % de fenêtres. Le bois se détériore et il y a des infiltrations d'eau. On prend note et on regardera si un CECB+ peut être organisé, si on perd six mois ce n'est pas si grave. Je ne suis toutefois pas à 100% sûr que les communes touchent aussi des subventions pour assainir un bâtiment, cela m'étonne. Pour les privés c'est certain mais pour les communes à mon avis on ne touche pas de subvention dans ce domaine-là, je suis à 95% certain. Mais on va se renseigner si on toucherait des subventions pour l'assainissement. On sait que l'isolation actuellement est de 30 à 40 cm, on peut faire un CECB+ qui demandera 34 cm et ce sont les fenêtres qui vont poser un jour problème et on n'a pas dans l'optique actuellement de les changer. Ce sont vraiment ces façades qui nous posent souci actuellement avec ces infiltrations d'eau. Mais nous prenons note de la remarque et nous nous engageons à faire un CECB+ si on devait toucher des subventions. Si on n'en touche pas, on pourra assainir plus rapidement. Cela peut aller comme cela ?

M. Alessandro Circelli : oui

M. Dominique Zamofing : pas d'autre question, nous passons au vote.

Au vote à mains levées, le crédit d'investissement pour la rénovation des façades de l'école primaire à Posieux pour un montant de Fr. 140'000.00 financé par les liquidités est accepté à l'unanimité.

8.2 Crédit d'investissement pour l'optimisation de la ventilation de La Pinte et de la grande salle communale

Mme Véronique Zapf : La situation actuelle n'est pas satisfaisante car nous avons un seul monobloc qui assure la ventilation de trois secteurs : le restaurant, la cuisine du restaurant et la grande salle communale. Ce qui signifie que lorsque le restaurateur cuisine, il est nécessaire de mettre la ventilation à son maximum, ce qui a pour conséquence un ressenti d'air froid pulsé avec trop de force pour les clients du restaurant et de la grande salle.

A la demande des clients, la ventilation a été baissée, ce qui a provoqué le dégagement de fumées dans la cuisine et le déclenchement de l'alarme incendie ; situation qui s'est répétée à plusieurs reprises ces dernières années.

Après analyse, la solution est d'ajouter une ventilation particulière dans la cuisine du restaurant au moyen d'une hotte d'aspiration indépendante du reste du système et de diminuer le flux d'air ventilé par le monobloc existant.

Montant de l'investissement : CHF 50'000.00
Financement par les liquidités

M. Dominique Zamofing : je cède la parole à M. Andrej Lushnycky.

M. Andrej Lushnycky 8.3 Crédit d'investissement pour l'optimisation de la ventilation de la Pinte et de la grande salle communale La Commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 50'000.00, financé par les liquidités.

M. Dominique Zamofing : y a-t-il des questions ?

M. Maurice Seydoux, Ecuwillens : j'ai juste une remarque à ce sujet : pour le crédit d'investissement pas de souci je suis tout à fait d'accord sur ce principe-là, on ne chauffe pas des locaux vides, ici c'est absolument aberrant et cette séparation est nécessaire. Par contre je me demande pour la partie chauffage de ces locaux-là, il y a une circulation d'eau qui est insupportable pour les gens qui font du chant, comme moi par exemple. Les soirs de répétition le bruit de la circulation d'eau surtout en salle de répétition est absolument détestable et insupportable. Ce que je vous demande éventuellement, je pense que cela ne sera pas possible de le prévoir dans ce montant d'investissement, mais de prévoir un assainissement aussi des groupes de chauffage pour pouvoir bien gérer cette circulation d'eau au niveau des radiateurs. Merci.

M. Dominique Zamofing : merci. Comme vous l'avez dit ce ne sera pas possible dans ce crédit-là. Un CECB est prévu pour ce bâtiment et nous devons aussi l'assainir, cela sera l'une des possibilités dans un futur proche, nous prenons note de la remarque.

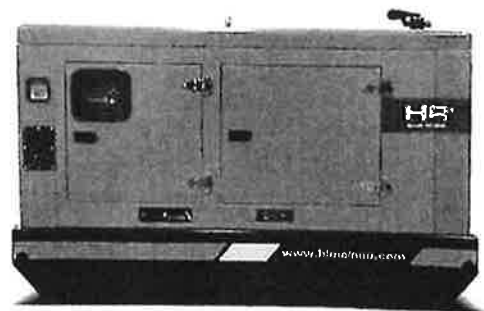
Au vote à mains levées, le crédit d'investissement pour l'optimisation de la ventilation de La Pinte et de la grande salle communale pour un montant de CHF 50'000.00 financé par les liquidités est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Tout cela sous le regard du patron Serafim, maintenant que la ventilation sera optimisée, il peut aller nous préparer des pizzas.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : Crédit d'investissement pour l'achat de deux génératrices

La situation du marché de l'électricité a été tendue durant l'hiver dernier. Grâce à un hiver clément et les mesures prises par la Confédération, les Cantons et toute la population, nous avons passé le cap sans coupure d'électricité.

La situation pour les hivers à venir s'annonce tout aussi compliquée. Le Conseil communal a identifié deux risques majeurs en cas de pénurie d'électricité. En cas de crise majeure, les communes doivent mettre sur pied un PRU (Point rencontre d'urgence). Pour ces PRU, il est nécessaire d'assurer un dispositif d'électricité. Ce PRU serait installé à l'administration communale.



Sur le territoire communal, il y a quatre stations de pompage des eaux usées qui fonctionnent à l'électricité. En cas de coupure prolongée, il y a un risque de surverse qui engendrerait une pollution voire un refoulement dans les canalisations.

Pour ces deux cas de figure, le Conseil communal souhaite acquérir deux génératrices. Une génératrice de 24 KVA pour le PRU et une génératrice de 35 KVA à prise de force pour les stations de pompage, cette dernière fonctionnant avec le tracteur et serait installée sur celui-ci.

Pour les stations de pompage et l'administration communale, il y a lieu d'apporter des modifications pour pouvoir injecter du courant sur les installations.

Le Conseil communal vous propose l'achat de deux génératrices pour un montant de CHF 50'000.00 financé par les liquidités.

Et une dernière prise de parole du président de la commission financière

M. Andrej Lushnycky : Point 9 de l'ordre du jour : Crédit d'investissement pour l'achat de deux génératrices La Commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 50'000.00, financé par les liquidités.

M. Dominique Zamofing C'est clair qu'on a 95 % de chance qu'on ne va jamais les utiliser, mais on n'aimerait pas être dans les 5 % et faire le tour de la Suisse pour trouver une génératrice en urgence, mieux vaut prévenir que guérir. J'ouvre la discussion.

M. Benoît Remy, Ecuwillens : comme elles vont très peu tourner pourquoi ne pas prendre une deuxième avec prise de force qui est nettement meilleur marché ?

M. Dominique Zamofing Si on laisse tourner le tracteur en permanence, cela deviendra vite compliqué pour les personnes qui viendront justement à ce PRU, situé devant l'administration. Nous avons choisi une telle génératrice afin de pouvoir la déplacer rapidement entre les stations de pompage, elle sera accrochée devant le tracteur et aucune manipulation n'est requise. L'autre génératrice est plus agréable pour le voisinage, il peut y avoir des coupures la journée mais aussi la nuit. Elles sont un peu plus chères et elles peuvent aussi être utilisées par les sociétés pour les manifestations, mais elles doivent être équipées d'un filtre à particules. Voilà pourquoi elle coûte CHF 5'000.00 plus cher que les autres.

M. Maurice Clerc : pour les non connaisseurs que nous sommes merci de nous indiquer concrètement ce qu'est ce PRU, c'est pour faire quoi ?

M. Dominique Zamofing un PRU c'est un point de rencontre d'urgence : ce qui dire qu'en cas de coupure d'électricité, les communes ont un responsable de PRU qui doit le mettre en place, c'est-à-dire que l'on doit concrètement monter une tente où les gens peuvent venir aux informations. Si un habitant a un respirateur artificiel qui fonctionne à l'électricité et qu'il n'a pas d'autre moyen il viendra se raccorder là. Et c'est aussi essentiellement pour diffuser l'information dans le village. Nous n'avons jamais eu ce cas de figure, mais si on a une fois une coupe de courant pour 4 heures de temps, je pense que le natel des conseillers va chauffer et c'est plus facile d'organiser un point de rencontre. C'est le canton qui nous a demandé de prévoir ces points de rencontre pour la population, et c'est bien d'avoir de l'électricité pour chauffer la boille à thé par exemple et aussi pour se réchauffer.

M. Roger Galley, Ecuwillens : aussi une question concernant ce PRU ; je pense que c'est en cas de bombardement, si on doit aller dans les abris atomiques on se rencontrera là-bas. J'avais déjà posé la question lors de la dernière assemblée. Concernant ces risques, vous avez reçu de l'Etat que ce sont les communes qui doivent diffuser dans quels locaux nous devons nous rendre, dans ces fameux abris atomiques. Je ne sais pas si vous êtes au courant, j'ai vu cela dernièrement dans les journaux.

M. Dominique Zamofing on n'a pas l'information, le cas échéant l'Etat nous transmettra une liste pour ensuite diffuser dans quel abri doivent se rendre les habitants, nous saurons au dernier moment. Si nous commençons à savoir qui va où et que cela allait filtrer, peut-être que certains ne voudraient pas être dans le même abri que tel ou tel et cela deviendrait compliqué à gérer. Nous saurons donc au dernier moment et espérons n'en avoir jamais l'utilité. Peut-être que M. Chavaillaz, ancien responsable du département militaire pourra nous donner plus de précision.

M. Jean-Denis Chavaillaz, Ecuwillens : pour ce qui est des PRU, effectivement cela a été décidé d'imposer aux communes de mettre en place ces infrastructures pour le cas par exemple d'une pénurie d'électricité mais aussi pour d'autres situations. On l'a vu en France pour distribuer l'eau, cela se ferait en l'occurrence par le PRU exploité par la commune, ou à Kiev ils utilisent les PRU aussi pour accueillir les gens blessés ou qui ont des besoins particuliers.

Ils y sont accueillis et orientés. C'est cela le principe, donner les informations ou les soins nécessaire ou l'eau pour continuer à vivre ou survivre.

Pour ce qui est de l'attribution des places dans les abris, la nouvelle loi sur la protection de la population est en consultation actuellement et elle prévoit effectivement de transmettre aux communes la planification de l'attribution des places d'abri. Les communes auront connaissance de ce projet et pourront se prononcer à ce sujet. Jusqu'à présent, le canton disposait d'un logiciel pour établir ce plan d'attribution, mais il s'est avéré que les données dont disposait le canton pour faire ce plan ne correspondaient pas du tout à la réalité et pour des raisons techniques essentiellement on revient en arrière et ainsi on redonne l'attribution aux communes, comme cela les communes pourront tenir compte des affinités de chacun et chacune, pour celui-ci c'est plutôt vin rouge, pour celui-ci c'est plutôt vin blanc et on trouvera sûrement un terrain d'entente.

M. Dominique Zamofing merci pour ces précisions. Pas d'autre question, nous pouvons passer au vote.

Au vote à mains levées, le crédit d'investissement pour l'achat de deux génératrices pour un montant de Fr. 50'000.00 est accepté à l'unanimité.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : Informations communales

Assainissement du carrefour de la boucherie ou du Tronc Bourlo

Suite à l'étude mandatée par la commune concernant l'assainissement du carrefour de la boucherie, le Service des Ponts et Chaussées (SPC) et le Service de la Mobilité (SMo) ont finalement accepté la variante proposée d'un rond-point et non la modification de la géométrie du carrefour. Le Conseil communal prend acte avec satisfaction de l'écoute des services de l'Etat et il s'agira maintenant de déterminer une clé de répartition entre la commune de Hauterive FR et le SPC. La mise en service de celui-ci est prévue début 2026. En effet cela peut paraître loin mais il y a une procédure d'appel d'offres, de consultation, de rentrée des soumissions, toute une salade d'analyses pour en arriver là, j'imagine que ce serait la commune qui prendrait cela en main, le projet serait sûrement réalisé plus vite mais nous sommes soumis au marché public et tout ce qui s'en suit, c'est parfois un peu plus compliqué. Nous avons une séance le 22 mai prochain pour une prise de contact. Le nerf de la guerre sera le financement et selon la nouvelle loi sur la mobilité, c'est 1/3 à la charge des communes et 2/3 à la charge du canton lorsqu'il s'agit d'un assainissement. Nous n'aurons pas beaucoup de marge de manœuvre. Il s'agira d'un rond-point de dimension quelque peu inférieure, cela ralentira la circulation. On reste déçu du temps qu'il faut mais on est content que cela se fera.

Situation du futur cabinet médical :

Nous avons eu contact avec un médecin potentiellement intéressé. Ne voulant pas s'engagé seul, il est en stand-by et attend de nos nouvelles si d'autres médecins s'intéressent.

Le Conseil communal a mandaté une société de communication pour établir un concept de communication sur la recherche de médecins, notamment à l'étranger. Le bâtiment est en cours de construction et les travaux vont bon train.

Trottoir Rte de Magnedens : ce dossier est en cours d'examen dans les services de l'Etat. Nous espérons avoir un retour pour une demande de crédit en décembre.

Les anciennes places des containers seront remises à leur état antérieur. Une analyse est en cours pour déterminer la propriété de ces places et comment les propriétaires veulent la remise en état.

Les responsables du Mémento m'ont transmis de vous rappeler leur concours de photos sur le thème des Girons de jeunesses.

Bancomat à Posieux

Il est prévu qu'il soit retiré au mois de juin prochain. La BCF et la Raiffeisen ont une discussion actuellement afin que la Raiffeisen reprenne le bancomat en l'état jusqu'à ce que le nouveau bâtiment soit terminé. Nous aurons ainsi toujours un bancomat sur la commune.

Nouvelle application ISarine

Application à télécharger : les communes y donnent des renseignements sur les routes fermées, la déchetterie, l'assemblée communale, etc. Il suffit de sélectionner la commune souhaitée.

Plan communal des énergies

M. Patrick Cudré-Mauroux : Depuis le début de cette année nous nous sommes dotés d'un Plan communal des énergies, la Commission communal de l'énergie (CCE) a travaillé d'arrache-pied l'année passée pour finaliser ce plan. Ce PCE a été validé par le Conseil d'Etat en fin d'année, soumis au Service de l'énergie du canton de Fribourg. Il a ensuite été approuvé le 3 mars dernier. Qu'est-ce qu'un plan communal des énergies ? C'est un document qui fait partie du dossier du plan d'aménagement local (PAL). Il s'agit plutôt d'un document d'intention de la commune : le Conseil communal est lié par ce plan, mais il ne donne pas de droit exigible par un citoyen. Ce plan comporte différentes parties : une partie diagnostic, une partie étude de potentiel au niveau communal et ensuite nous avons développé des objectifs, une stratégie avec des mesures. Encore un petit mot pour vous dire que ce plan de 66 pages exactement est consultable sur le site de la commune sous la rubrique service technique, il y a un lien « Energie et développement durable ».

Tout d'abord quelques mots sur la partie diagnostic, brièvement pour vous dire que nous nous sommes basés sur des données de 2020 et qu'en 2020, nous avons consommé au total sur le territoire communal plus de 92 GW/h, ce qui correspond à 15'700 tonnes de CO2 émis. Si on parle de GW/h et de CO2, c'est que nous avons fait le pari au sein de la Commission de l'énergie d'établir un plan communal des énergies et également des objectifs en terme de réduction des émissions de CO2, ce qui correspond à 5 tonnes par habitant. Dans cette consommation, vous pouvez voir qu'environ 30% de la consommation de l'énergie est dévolue au chauffage, nous sommes environ à 20 % pour ce qui concerne l'électricité pure, l'éclairage, machines à laver etc. et ensuite la part du reste pour la mobilité. Ce qui nous concerne également : 51% de l'énergie correspond à du chauffage mazout, en ce qui concerne l'électricité, on est encore à 30 % dépendant du nucléaire et pour la mobilité, nos déplacements se font à ¾ par de l'essence ou du diesel. Voilà en ce qui concerne le diagnostic.

Quelques chiffres – Consommation 2020

• Consommation globale d'énergie annuelle :

➤ Chauffage:	28,6 GW/h (51% chauffage mazout); 5'500 tonnes CO2/an
➤ Electricité:	17,8 GW/h (55% hydraulique, 29% nucléaire; 4% PV); 583 tonnes/an
➤ Mobilité:	35,6 GW/h (75% essence et diesel) 9'600 tonnes CO2/an
Au total:	92 GW/h par an; 15'700 tonnes CO2/an (5 tonnes/habitant)

Pour le potentiel, notamment le potentiel d'économie d'énergie, globalement d'ici à 2050, ce que nous pourrions atteindre si tout se passe bien et si toutes les mesures prennent, il va se monter à 30%, soit environ 24 GW/h par année, en 2050. Pour la chaleur, nous avons un potentiel de 23% d'économie, je ne vais pas passer tous les chiffres en revue. Pour l'électricité par contre, nous nous attendons à une augmentation de 8% de la consommation, mais là je vous donne l'explication : c'est une augmentation qui est maîtrisée. En effet, nous allons plutôt pousser pour le développement de systèmes de chauffage avec les pompes à chaleur, ce qui est consommateur d'énergie. Et enfin nous avons tenu compte encore d'une augmentation de la population à 3'500 habitants d'ici 2035. Donc l'augmentation de la population ainsi que l'augmentation de la consommation due au chauffage renouvelable fait que nous allons consommer un peu plus de courant d'ici 2050.

Pour la mobilité, et c'est là que le potentiel est le plus important, nous sommes à un potentiel de 54% d'économie, ce qui est compliqué pour nous communes, car nous n'avons pas forcément le levier pour agir sur ce potentiel-là. Nous allons tenter le développement d'une mobilité durable, mais l'offre en transports publics, le développement des lignes de bus, tout ceci est plutôt en mains cantonales et pas forcément communales.

Potentiel d'économie d'énergie

- Pour la chaleur : **23% d'économie**
 - 25% grâce à l'assainissement des bâtiments,
 - 2% grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments non-assainis,
 - +4% liée à l'augmentation de population à venir
- Pour l'électricité: **8% d'augmentation de la consommation :**
 - 10% grâce l'optimisation énergétique des bâtiments,
 - +5.5% liée à la production de la chaleur par les PAC,
 - +12.5% liée à l'augmentation de population à venir
- Pour la mobilité: **54% d'économie**
 - +15% liée au développement de la mobilité électrique,
 - 76% d'efficacité des véhicules et report modal,
 - +7% liée à l'augmentation de population à venir

Globalement le potentiel d'économie attendu est de 30% (24 GWh/an) en 2050.

Sur la base de ce diagnostic et des potentiels, , le Conseil communal s'est fixé également sur la base des stratégies fédérales et cantonales en matière de l'énergie et en matière climatique **trois objectifs principaux à atteindre d'ici 2050 :**

- 1) respecter les standards du projet société à 2'000 watts de puissance continue par habitant pour l'énergie primaire,
- 2) réduire l'émission de CO₂ à 1 tonne par année et par habitant
- 3) garantir un approvisionnement en électricité sur le territoire communal qui soit couvert à 100% par des sources renouvelables.

Pour atteindre ces trois objectifs, nous avons développé six grands axes :

- 1) exemplarité de la commune : nous avons un rôle de modèle au niveau de la commune, ce qui peut se retrouver dans nos propres habitudes de travail, par rapport au service technique, à l'administration, cela peut aussi être par l'achat de véhicules, il y a là toute une série de mesures qui peut être prise.
- 2) augmentation du taux d'assainissement des bâtiments à raison de 2 % en moyenne par année : 2% sur 30 ans, nous serons à 60% d'assainissement des bâtiments sur le territoire communal
- 3) promotion de l'efficacité et la sobriété énergétique
- 4) augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables pour la production de chaleur (pompes à chaleur, géothermie, chauffage à distance, etc.)

- 5) encouragement du recours à de l'énergie électrique de sources renouvelables (développement du photovoltaïque par exemple)
- 6) développement d'une mobilité durable et aussi encourager ce que nous appelons l'économie circulaire.

Voilà pour les six grandes axes, qui ont été déployés dans la liste de mesure, qui comporte au total 36 mesures particulières. Certaines sont encore à l'étude. Une séance d'information sur l'assainissement des bâtiments et du système de chauffage se tiendra cette année encore, plus d'informations vous parviendront ultérieurement. Certaines études de faisabilité sont également en cours : est-ce que nous pouvons créer un fonds communal des énergies, il y a toute une série de mesures qui sont actuellement à l'étude.

Certaines mesures ont déjà été réalisées ou sont en cours, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler :

- soutien du photovoltaïque pour les citoyens : projet qui a permis à 30 propriétaires de la commune de bénéficier de l'appui d'un bureau de planification pour installer du photovoltaïque sur leur bâtiment
- assainissement de l'éclairage public, actuellement en déploiement
- audit pour le potentiel photovoltaïque des bâtiments communaux, en cours
- CECB+ halle de gym, Posieux, en cours
- CECB+ route de Fribourg 77 (petit magasin, Posieux), en cours
- CECB+ la Pinte, en cours
- Monitoring des bâtiments communaux, logiciel nous permettant d'enregistrer les données de consommation des bâtiments appartenant à la commune, que ce soit pour le chauffage, la consommation d'électricité ou encore la consommation d'eau, ce qui nous permet ensuite de faire des comparaisons et de déceler, là où nous consommons trop, où résident les possibilités de réaliser des économies.

Encore un dernier mot pour vous dire qu'il y a toute une équipe qui est au travail : la Commission communale de l'énergie, constituée de 7 membres et nous avons attribué un mandat tout dernièrement à un délégué à l'énergie et au développement durable en la personne de M. Christophe Labaloue, qui travaille également pour la commune de Neyruz, avec laquelle nous avons développé beaucoup de synergies et avec qui on échange assez souvent. Nous bénéficions plutôt de l'expérience de Neyruz, qui est plus avancée que nous dans la réalisation des mesures de leur plan communal des énergies.

M. Dominique Zamofing : merci pour cette présentation. Encore une information : la prochaine assemblée communale est agendée au mardi 12 décembre 2023.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : Divers et parole aux citoyens

M. Maurice Seydoux : au nom du Conseil de paroisse je prends la parole et je remercie le syndic de m'accorder un petit temps de parole. Je pense informer beaucoup plus de monde en assemblée communale que de paroisse.

Travaux à l'église, cure et cimetière : vous avez peut-être constaté qu'avec les violents orages, deux arbres sont tombés et le toit a été abîmé et réparé. Nous avons alors découvert que les canalisations passent sous les racines de ces arbres ; elles sont très abîmées et doivent être remplacées.

Des racines ont percé ces conduites et sont remontées dans les canalisations et écoulements. Nous devons remplacer.

Une partie de l'accès au cimetière devra être fermée, il faudra donc emprunter l'autre côté du cimetière, le côté est. La date des travaux n'est pas encore arrêtée et je vous assure ce n'est pas la commune qui prendra en charge les frais.

Cimetière : plusieurs personnes m'ont approché concernant l'accès au cimetière. Le Conseil de paroisse sollicite le Conseil communal d'étudier un système de circulation afin que ce soit mieux adapté aux personnes à mobilité réduite.

M. Dominique Zamofing Nous prenons note de la question, nous n'avons pas de réponse ce soir. Il y a peut-être lieu d'organiser les allées différemment.

M. Daniel Galley, Ecuwillens : y a-t-il des réflexions par rapport au terrain en face du terrain de foot et par la même occasion de re-soumettre l'idée d'en faire une infrastructure de tennis, qui manque cruellement dans la commune et même dans tout le Gibloux ?

M. Dominique Zamofing : pas de projet actuellement, le terrain est situé en zone d'intérêt général, un tennis serait ok. Rien n'est prévu dans cette législature. C'est bien de lancer l'idée, à étudier.

M. Robert Menoud, Posieux : à quelle heure ferme la route pour le cortège des girons le samedi matin ? pour les soins à domicile qui viennent soigner ma femme.

M. Dominique Zamofing : vous serez informés du parcours du cortège et des heures de fermeture de la route, en principe 8h30-13h00.

Pas d'autre question.

Tirage au sort spectacle du 22 juin 2023

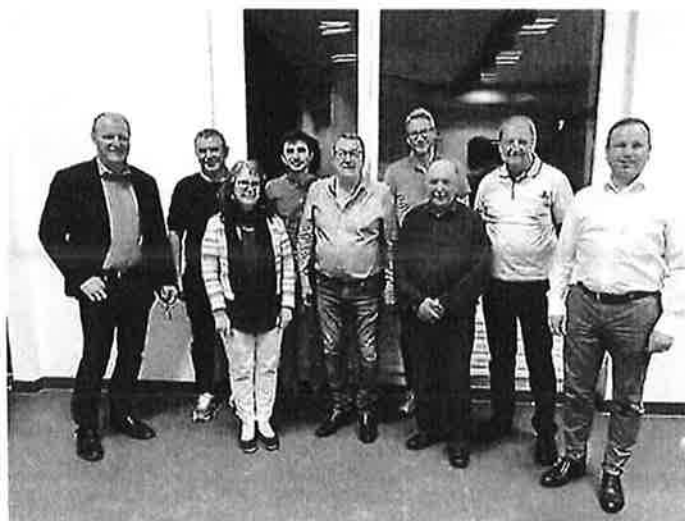
Nous allons tirer les 16 billets (8x2) pour le souper spectacle. Nous vous enverrons ces billets prochainement. Si parmi les gagnants quelqu'un ne veut pas son lot, nous le remettons en jeu. Nous prions les gagnants de venir auprès de la table du Conseil pour s'annoncer et pour que nous recueillions votre nom et adresse immédiatement à la fin de l'assemblée.

Nous ferons également une photo des heureux gagnants.

Si les gens ne sont pas intéressés le dire maintenant et sinon les offrir, nous souhaitons que cette table dévolue à la commune de Hauterive FR soit pleine. Si vous ne pouvez pas venir, faites-vous remplacer.

En fonction des numéros que vous avez reçus : Mme Zapf tire les billets et je lirai les numéros.

2 Robert Zumwald
29 Bernard Morel
78 Robert Menoud
40 Vincent Jacquat
42 Bastien Hayoz
98 Christophe Chavaillaz
15 Danielle Chenaux
86 René Gendre



Arrivé au terme de cette assemblée, je n'aimerais pas omettre de vous remercier de votre participation nombreuse de ce soir, pour votre fidélité à nos assemblées, ainsi que de l'intérêt que vous avez porté aux affaires communales. Je remercie également mes collègues du conseil communal pour leur engagement et leur travail, ainsi que tout le personnel communal, de l'administration et de l'exploitation. Mes remerciements à la commission financière pour l'étroite collaboration et l'esprit constructif de leur rapport. Remerciement à Arthur notre collaborateur administratif et technique qui m'a facilité la tâche en réalisant le powerpoint pour cette assemblée.

Je vous remercie de votre attention, je vous souhaite une excellente fin de soirée et un bel été à tous et rendez-vous le weekend du 21 au 25 juin au Giron de jeunesses Sarinoises.
Merci et excellente fin de soirée

La séance est levée à 21h55.

LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :


Chantal Duennenberger



Le Syndic :


Dominique Zambofing